

Fiche de poste (Annexe II) : Enseignants, soyez vigilants !

Le chef d'établissement vous remet à chaque rentrée l'annexe 2 qui renseigne **toutes les heures que vous effectuez durant l'année scolaire** (heures de cours, concertation, suivis de stages, ...). Elle doit vous être soumise avant le 18 octobre 2022 pour vérification.

Soyez vigilants sur les effectifs élèves, le nombre d'heures et les classes qui déclenchent ou non des minorations et majorations de service. La fiche mentionne aussi si vous avez des HSA et des responsabilités comme professeur principal ou coordonnateur.

Si des erreurs persistent après échange avec la direction, la fiche peut être **contestée auprès du SRFD dans un délai de 2 mois.**

Pour mieux la comprendre, [contactez votre référent régional](#) ou agricole@snec-cftc.fr

Supplément familial

Tout enseignant ayant des enfants scolarisés à charge peut percevoir **un supplément Familial de Traitement (SFT).**

Toute nouvelle demande peut se faire dès maintenant.

Consulter la note de service [SG/SRH/SD/2022-672](#) pour remplir le dossier de demande.

CATÉGORIE 3 : PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLE 2022

Pour rappel, les enseignants admis à la session 2022 **doivent rédiger un rapport** qui sera évalué par l'inspection.

Il sera à rendre au chef d'établissement au plus tard **en mars ou avril 2023.**

Ce dernier disposera de 3 semaines pour écrire son appréciation et la porter à la connaissance de l'enseignant qui peut y répondre par des observations.

Une fois évalué par les inspecteurs, une commission se réunira pour valider et publier les résultats.

Pour toute question ou aide à la rédaction contacter stephane.prudet@snec-cftc.fr
estelle.claverie@snec-cftc.fr

Le Snec-CFTC,
un syndicat sur qui compter !



COMPLEMENTAIRE SANTÉ

Le Ministère verse 15 euros à tous les enseignants qui ont une complémentaire santé.

Contactez-nous si vous ne voyez pas apparaître cette ligne sur votre bulletin de paye :

202354 PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00
-------------------------------	---	-------

DROIT PRIVÉ : NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

VOTRE CONVENTION COLLECTIVE A CHANGÉ :
RECLASSEMENT, SALAIRES, TEMPS DE TRAVAIL...

[Inscrivez-vous](#) pour participer aux **WEBINAIRES** du Snec-CFTC !

